

VOLET OPERATIONNEL DU PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES FILIERES AGRICOLES AU BENIN (PROFI - VO)

FINANCEMENT	- Royaume de Belgique - République du Bénin
PIC	2013-2017
STATUT	En cours
MISE EN OEUVRE	Agence belge de développement, CTB
MINISTÈRE DE TUTELLE	Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP)
CODE NAVISION	BEN1302811
LIEU (X)	4 départements : Atacora, Donga, Mono, Couffo
DATE DE SIGNATURE	- CS (08/10/2015) - CMO (10/11/2015)
DATE DE FIN	CS (08/10/2020)
DURÉE (MOIS)	48 MOIS
DATE DÉMARRAGE EFFECTIVE	01/01/2016
DATE FIN ESTIMÉE	30/06/2019
BUDGET	- Belgique : 16 000 000 € - Bénin : 1 000 000 €
SECTEUR (S) + CODE CAD	31110- Politique agricole et gestion administrative
MODALITÉ D'EXÉCUTION	- Régie (45%) - Cogestion (55%)
ORDONNATEUR NATIONAL	Directeur Général de la Caisse Autonome d'Amortissement
COORDONNATEUR	Représentant résident de la CTB
RESPONSABLE NATIONAL	- ZAKARI ALLOU Yacoubou, responsable UAC - TENAKAH Salami responsable UFR/MC - En cours de recrutement : responsable UFR/AD
ASSISTANTS TECHNIQUES CTB	- Wima BAAS, co-responsable UAC - Peter VERBEECK, RAFI - Amadou DIENG, co-responsable UFR/MC - Gery Van NIEUWENHUYSEN co-responsable UFR/AD



CONTEXTE/JUSTIFICATION DE L'INTERVENTION

Le Programme d'appui au Développement des Filières Agricoles (PROFI) accompagne les efforts du Gouvernement béninois dans la mise en œuvre de sa politique agricole. Il s'agit de contribuer à l'amélioration des performances de l'agriculture béninoise afin d'assurer de façon durable la souveraineté alimentaire et nutritionnelle et de contribuer au développement économique et social du pays. Le volet opérationnel met l'accent sur la promotion des filières agricoles riz, maraichage et anacarde, la professionnalisation des exploitations agricoles de type familial et sur le développement d'investissements structurants au niveau des communes au bénéfice des populations locales dans une perspective de développement durable. En cohérence avec le volet institutionnel, le volet appui opérationnel vise l'intégration formelle des exploitations agricoles et des petites entreprises rurales dans des chaînes de valeur performantes et inclusives, qui leur apporte une plus-value économique sécurisée.

Le volet opérationnel du PROFi fait suite aux interventions des « Facilités d'Appui aux Filières Agricoles » (FAFA) ainsi que la Facilité d'Appui aux Investissements Agricoles (FAIA) dans le Mono-Couffo et l'Atacora-Donga. Il se veut une continuité dans la mise en œuvre de l'approche filière avec un ciblage vers des exploitations familiales actifs dans des pôles de production et intégrées dans les chaînes de valeurs ajoutées identifiées. L'articulation de mécanismes transitoires vers les mécanismes de financements nationaux comme le Fonds National de Développement Agricole (FNDA) et le Fonds de Développement d'Appui au Développement des Communes (FADEC) affecté à l'agriculture est réalisé en synergie avec le volet institutionnel. Il en est de même pour l'appui aux acteurs non étatiques de niveau national et leur lien avec la base au niveau régional.

Le volet opérationnel a prévu répondre aux problématiques sectorielles clés suivantes :

- Faible capacité d'entrepreneuriat des acteurs filières ;
- Faible niveau de structuration, d'organisation et de représentativité des acteurs des filières pour fournir des services de qualité et durables aux membres ;
- Faible accès des producteurs aux différents types de conseils agricoles (conseils techniques, de gestion des organisations et de conseil d'exploitation familiales)
- Faible accès aux financements et inadéquation des produits financiers avec les besoins des acteurs filières ;
- Faible disponibilité des infrastructures agricoles structurantes (aménagement des bas-fonds, magasins de stockage, infrastructures marchandes)
- Faible efficacité de la chaîne d'approvisionnement en intrants
- Aléas climatiques



REPONSE ENVISAGEE PAR L'INTERVENTION

Globalement, la réponse envisagée se veut d'améliorer la productivité des exploitations familiales et leur inclusion dans des dynamiques de marché. Elle mettra en œuvre un ensemble d'activités destinées à améliorer la productivité et la compétitivité des filières riz, maraichage et anacarde. Il s'agira de gagner en termes de débouchés sécurisés et surtout en termes de prix au niveau des exploitations et des petites entreprises agricoles.

Les orientations sont les suivantes :

- Des actions ciblées sur des chaînes de valeur inclusives clairement identifiées
- Un meilleur ciblage des investissements vers des bassins de production à fort potentiel pour les chaînes de valeur prioritaires
- Une valorisation des expériences pour définir de modèles de projets techniquement éprouvés et systématiquement liés à un appui commercial
- Des appuis davantage ciblés sur des goulots d'étranglement ou des problèmes spécifiques des chaînes de valeur
- Des interventions complémentaires à différents niveaux (national et communal)
- Le développement de complémentarités entre la composante opérationnelle et la composante institutionnelle du programme

Objectif général

L'objectif général du PROFI est identique à celui du plan stratégique de relance du secteur agricole (PSRSA), à savoir, la compétitivité, l'attractivité et l'accès des productions et produits aux marchés grâce à la promotion des filières agricoles sont assurés dans le respect des rôles des différents acteurs opérationnels, afin de contribuer à assurer de façon durable la souveraineté alimentaire et nutritionnelle du Bénin. Le PSRSA est arrivée à terme en 2015 ; il a été remplacé par le Plan Stratégique de Développement du secteur Agricole (PSDSA). Le programme s'aligne également au nouveau PSDSA.

Objectif spécifique

Pour le volet opérationnel, il s'agit spécifiquement d'améliorer et de sécuriser la plus-value économique des exploitations familiales et des entreprises rurales des deux régions d'intervention (Mono / Couffo et Atacora / Donga) opérant dans les filières prioritaires (Anacarde, riz et maraichage) par une intégration formelle dans des chaînes de valeur performantes, respectueuses des normes environnementales et sanitaires.



Résultats attendus

1. Les exploitations familiales professionnalisées offrent un produit concurrentiel sur des marchés porteurs clairement identifiés ;
2. Les entreprises rurales offrent des services de qualité accessibles aux exploitations agricoles des filières ;
3. Des infrastructures communales sont réalisées et mises en valeur au terme d'un processus concerté entre les acteurs des filières ;
4. La gouvernance et la performance des filières prioritaires sont améliorées grâce à une meilleure articulation des opérateurs, dans le respect de l'environnement et de l'équité entre les genres.
5. Le passage à l'approche programme permet d'améliorer l'efficacité et l'efficacé des interventions du programme bénino-belge.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES CLÉS

PROFI VO a orienté sa stratégie autour des dispositifs et sous-dispositifs de mise en œuvre durable en lien avec les réformes actuelles du secteur agricole et avec des structures qui peuvent porter et pérenniser les résultats atteints¹. Il s'agit de :



- Le renforcement des capacités des organisations professionnelles agricoles (OPA) i.e. les unions des coopératives des producteurs régionales ou départementales dans le portage et l'offre des conseils agricoles durables et de qualité. Il s'agit du Conseil d'exploitation familiales, Conseil de gestion des organisations professionnelles, Conseil technique spécialisé. Le dernier type de conseil est renforcé par la mise en place des dispositifs de champs écoles qui permet aux producteurs de tester des techniques novatrices selon les critères et priorités des producteurs. Ils s'exercent dans les champs des producteurs, coachés par les formateurs endogènes volontaires identifiés par les producteurs. Les formateurs endogènes sont à leur tour formés par les animateurs des OPA. Les animateurs sont progressivement pris en charge par les OPA suite aux contributions et adhésions des membres.
- Le renforcement des capacités des OPA, i.e. les unions des coopératives des producteurs régionales, départementales et communales, dans le portage et l'offre des services économiques, rentables et payants. Il s'agit entre autres des services de vente groupée, d'achat groupée des intrants, de facilité à l'accès au labour mécanisé et accès aux crédits des IMF (systèmes de pré collecte/warrantage des noix d'anacarde et riz)
- Le renforcement des liens d'affaires et contractualisation entre producteurs, transformateurs, commerçants et fournisseurs des intrants, de services financiers et non financiers en clusters agricoles. L'approche « cluster agricole » fait partie de la stratégie de la promotion des filières du Ministère et les capacités et expériences acquises seront transférées à terme aux agences territoriales de développement agricoles (ATDA) en cours d'installation.
- Le renforcement de l'entrepreneuriat agricole par le financement des projets économiques et rentables des acteurs actifs dans les chaînes de valeurs ajoutées des filières identifiées et dans les pôles de production déterminés. Les promoteurs sont accompagnés par des prestataires de services non financiers (PSNF). Les expériences acquises à travers ce dispositif seront capitalisées et transférées au dispositif du Fonds National de Développement Agricole (FNDA) en cours d'installation.
- La réalisation des infrastructures agricoles structurantes portées par les communes et les OPA en lien avec les chaînes de valeurs ajoutées identifiées et les clusters agricoles réalisés. Un service d'intermédiation entre les exploitants et les communes pour ce qui concerne la contractualisation de l'exploitation, de la gestion et l'entretien de ces infrastructures a été mise en place. Les communes sont renforcées dans leur rôle de maîtrise d'ouvrage et en génie rural pour permettre un contrôle de qualité technique des ouvrages. Les infrastructures sont financées par le programme à travers le mécanisme national « FADeC Affecté Agriculture ». Un abondement du FADeC par l'Etat (et d'autres PTF éventuelles) est en cours pour prendre la relève du financement du programme ; Les services d'intermédiation sont petit à petit transférés vers des associations départementales et communales. Les DDAEP (en cours d'installation) seront renforcés dans leur rôle d'appui conseil aux communes pour ce qui concerne l'expertise en génie rural. Le transfert de compétences en termes d'expertises en génie rural aux DDAEP et Communes est en cours et appuyé par un expert financé par le FEC.

¹ Stratégie de sortie du volet opérationnel du PROFi

BÉNÉFICIAIRES DU PROJET

Les bénéficiaires directs sont :

- Les producteurs, transformateurs et commerçants actifs dans les filières riz, anacarde et maraichage ;
- Les opérateurs privés actifs dans les services à fournir en amont et en aval de la production des filières concernées ;
- Les collectivités territoriales ;
- Les organisations et structures agricoles publiques et privées.



PRINCIPAUX CHANGEMENTS/EFFETS ESComptés

Les changements escomptés et changements attendus est présenté par groupe cible :

Pour ce qui concerne les exploitations familiales les changements escomptés sont :

- Une augmentation du niveau de professionnalisme des exploitants agricoles de 4% chaque année ; Le niveau est mesuré à travers des évaluations annuelles de 20 indicateurs groupés en 4 axes. Un axe sur la maîtrise des itinéraires techniques par l'exploitant ; un axe sur les Capacités entrepreneuriales de l'exploitant ; un axe sur la performance économique de l'exploitation et un sur la contribution de l'exploitant au développement de la communauté /Genre
- L'augmentation des volumes des productions commercialisées à travers des systèmes organisés. Il est attendu une augmentation de 10% par an suite aux mécanismes de vente groupée, accès aux intrants et conseil mise en place par les unions des coopératives ainsi que par le financement des projets de production à travers le dispositif du fonds de financement de filières (FFF)

Pour ce qui concerne les entrepreneurs agricoles en amont et en aval de la production, les changements principaux escomptés concernent :



- L'augmentation de chiffre d'affaires de ces entrepreneurs ; Les chiffres d'affaires sont connus suite à l'élaboration des plans d'affaires par les business centres recrutés. Ils sont actualisés chaque année. Leurs chiffres devront s'accroître suite aux activités de mise en relation et d'organisation des acteurs des filières en « clusters agricoles ».
- L'amélioration du taux de satisfaction des clients de l'offre de services fournis par ces entreprises. Ce taux est renseigné par les enquêtes ponctuelles auprès des bénéficiaires des services.

Pour les communes les changements attendus sont de trois ordres :

- L'augmentation de la proportion des infrastructures agricoles utilisées/fonctionnelles par rapport aux infrastructures réalisées. De plus en plus les concertations entre les acteurs des filières et les communes sont renforcées afin de permettre une exploitation rationnelle des ouvrages.
- L'augmentation du nombre d'utilisateurs effectifs pour ces infrastructures
- La contractualisation et le respect des contrats d'exploitation. Ces contrats doivent garantir une meilleure utilisation, entretien et gestion des infrastructures et puis une augmentation des taxes de développement local.

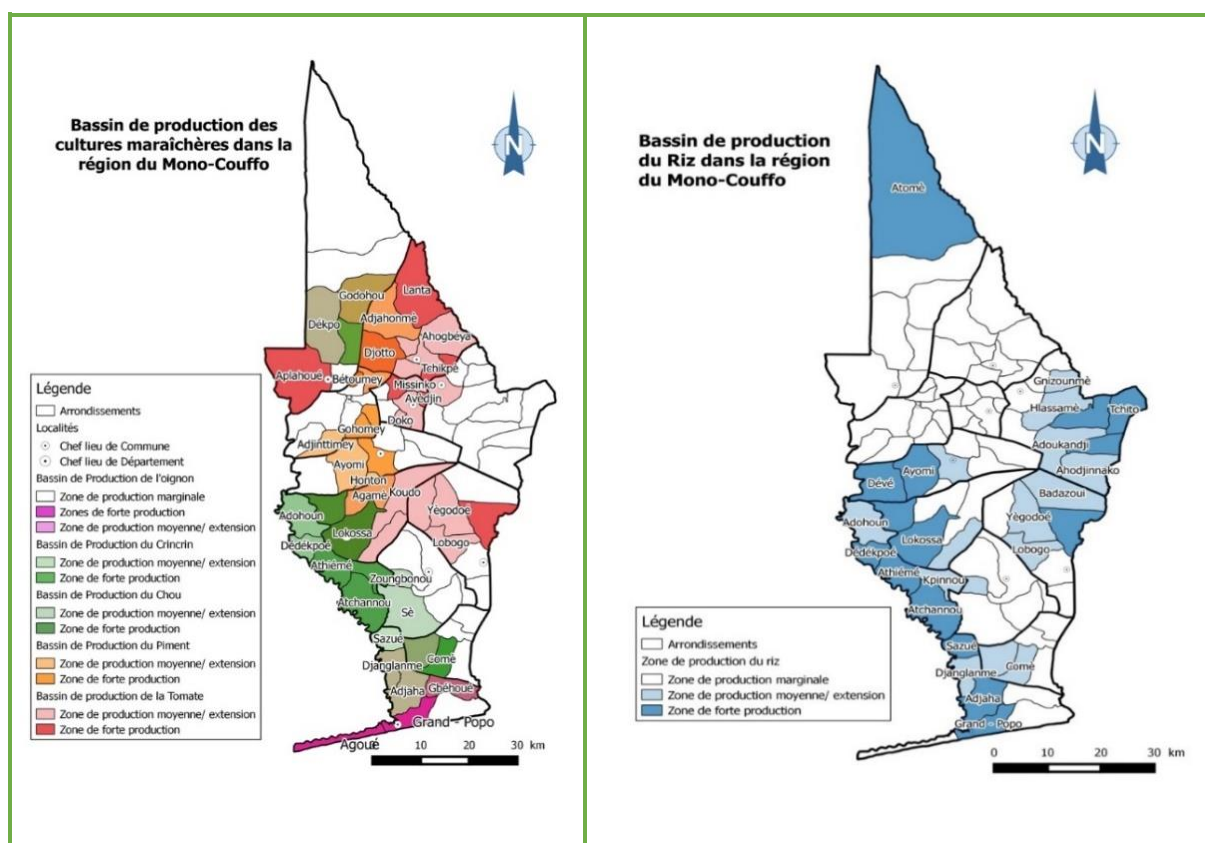
PRINCIPAUX RESULTATS ATTEINTS A CE JOUR

Comme il s'agit d'une première année d'intervention la plupart des résultats sont des résultats intermédiaires.

Résultat 1 : *Les exploitations familiales professionnalisées offrent un produit concurrentiel sur des marchés porteurs clairement identifiés*

- Quelques outils ont été mis en place afin de permettre le financement et l'accompagnement des futurs bénéficiaires du programme. Il s'agit de :
 - Le manuel du fonds de financement des filières (FFF) harmonisé pour les deux régions après capitalisation des expériences et manuels des deux fonds précédemment mis en œuvre dans les deux régions ;
 - L'identification des Chaines de valeurs ajoutée ainsi que les pôles de production, les typologies des acteurs, les principaux goulots d'étranglement ainsi que les paquets de financement éligibles.





- Le recrutement des prestataires de services non financiers (PSNF) pour l'accompagnement des promoteurs retenus a été réalisé ; Le niveau du professionnalisme initial a été identifié, les comptes d'exploitation et des trajets d'accompagnement réalisés.
- Les appels à projets de production et de commercialisation ont été réalisés : sur 445 fiches d'idées de projets reçues, 196 projets ont été retenus pour étude approfondie (disponibilité d'eau) et pour financement le cas échéant.
- Un dispositif de CEP² a été mise en place dans les deux régions sur plusieurs thématiques agro-écologiques (variétés résilientes aux changements climatiques, utilisation de compost, association, engrais verts, ...)

Résultat 2 : Les entreprises rurales offrent des services de qualité accessibles aux exploitations agricoles des filières

- 51 Projets d'Entrepreneuriat Agricole (PEA) ont été sélectionnés parmi 99 demandes pour étude approfondie et puis pour financement.
- 10 Projets d'Entrepreneuriat Agricole de forte valeur ajoutée (PEA+) ont été identifiés. Ils sont accompagnés par les business centres pour l'élaboration des plans d'affaires. Cinq (5) sont en cours d'exécution. Il s'agit entre autres des services de fourniture de labour mécanisé, de transformation de riz (de fourniture des intrants homologués, de transformation d'anacarde, de la fabrication du compost.

* vidéo 1 | Témoignage d'un promoteur d'un projet d'entrepreneuriat agricole du riz →



Résultat 3 : Des infrastructures communales sont réalisées et mises en valeur au terme d'un processus concerté entre les acteurs des filières

- Vingt-cinq Comités Communaux d'Orientation et de Suivi (CCoS) et 4 Comités Départementaux d'Attribution et de Validation (CDAV) ont été mis en place et ont retenu 34 projets d'infrastructures structurantes d'un montant de subvention prévue de 1.049.953.196 FCFA. 22 projets concernent un aménagement d'un total de 221 ha. Les études de faisabilité sont en cours de réalisation.
- Un inventaire des infrastructures et bas-fonds a été réalisé par les CARDER des deux régions avec l'outil AKVO FLOW et les smartphones. Au total, plus que 2000 infrastructures agricoles ont été répertoriées et environ 900 bas-fonds. La cartographie réalisée à travers cet outil permet une analyse spatiale des besoins en investissements communaux

Figure 3: L'identification des bas-fonds dans le Mono avec l'outil AKVO

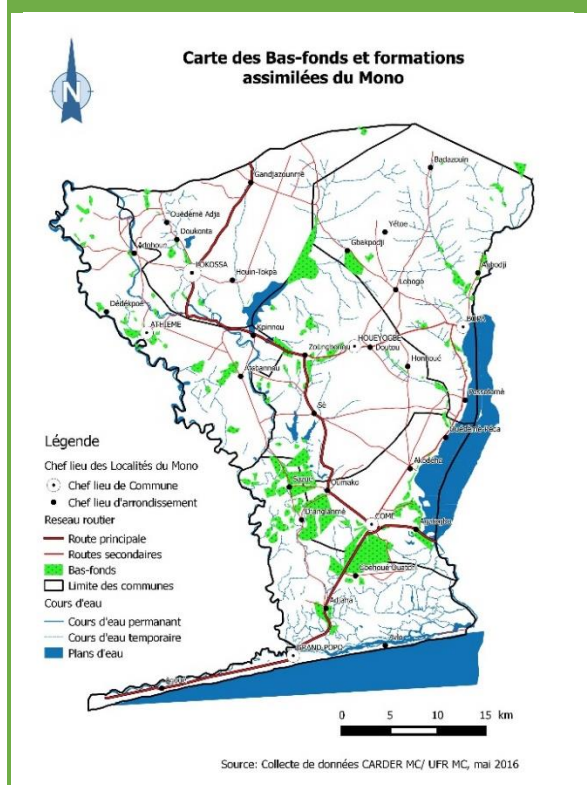
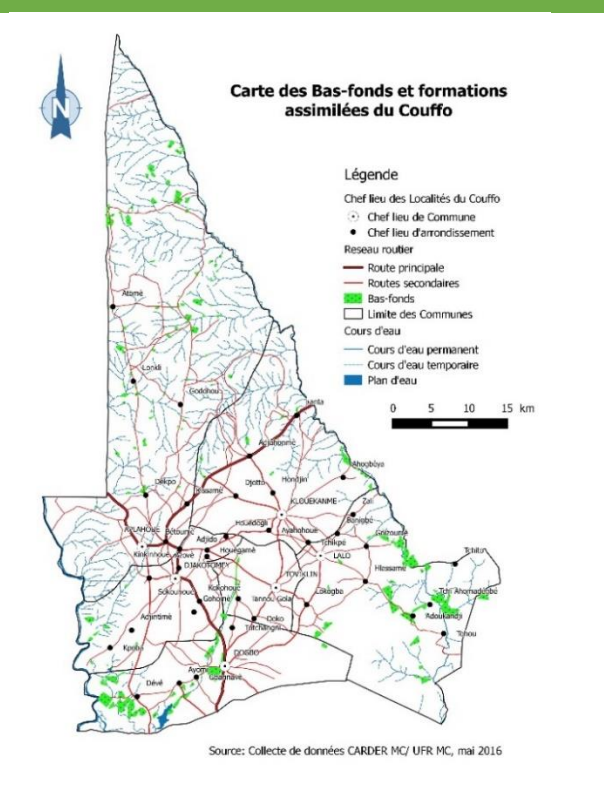


Figure 4: L'identification des bas-fonds dans le Couffo avec l'outil AKVO



- Les services d'ingénierie social (SIS) ont été recrutés pour accompagner les communes dans l'identification des exploitants, le mode d'exploitation et gestion ainsi que le mode de contractualisation entre les exploitants des investissements communaux et la commune

Résultat 4 : La gouvernance et la performance des filières prioritaires sont améliorées grâce à une meilleure articulation des opérateurs, dans le respect de l'environnement et de l'équité entre les genres.

- Les analyses de l'existence, de qualité et de niveau de mise en œuvre de plusieurs documents (plans stratégiques, plans d'affaires, plans de communication) des OPA riz, anacarde et Maraichage ont été réalisées dans le cadre la mise en œuvre des conventions de subsides réalisés. Les services de vente groupée, achat groupé d'intrants et de conseil agricole est rendu disponible aux membres.
- 4 Clusters agricoles sont en construction et 3 sont mis en œuvre et procurent des revenus aux adhérents, permettent un meilleur service d'accès aux intrants et crédits. Les femmes sont fortement représentées dans ces clusters surtout dans le maillon de transformation.
- Les producteurs membres (579 producteurs avec 1.672 ha d'emblavures) de l'union régional des producteurs d'anacarde (URCPA) ont reçu la certification BIO UE et la certification en commerce équitable grâce à l'appui du programme. Une certification des produits maraichers « BIO » est en préparation, ainsi qu'un processus d'homologation des produits phytosanitaires.

Résultat 5 : Le passage à l'approche programme permet d'améliorer l'efficience et l'efficacité des interventions du programme bénino-belge.

- Les thématiques de synergie ont été identifiées et les équipes mixtes public /privé y inclus les volets opérationnel et institutionnel ont été mise en place. Cinq (5) thématiques ont été retenues et les activités de 3 thèmes de synergie ont été déjà incorporées dans les plannings des volets. Il s'agit des activités des thématiques de « conseil agricole », de « structuration et organisation des OPA et de la « promotion des filières ».



- Des synergies ont été réalisées avec les partenaires il s'agit de :
 - Avec PAORC : Renforcement des capacités des OPA accompagnées par le PROFI au travers de plusieurs Parcours d'Acquisition de Compétences (gestion axée sur les résultats, élaboration des plans de développement des compétences, techniques de négociation et de plaidoyer)
 - Avec FEC : Mobilisation d'une assistance technique perlée pour renforcer les capacités des acteurs en matière de GIRE et l'analyse des données technicoéconomiques des aménagements hydro-agricoles.
 - Avec ASPS³ : Utilisation des contenus développés pour la formation des acteurs (Carder, OPA, entrepreneurs) sur les Bonnes Pratiques d'Hygiène.
 - Avec AMSANA⁴ : Utilisation par AMSANA des outils MIC développés et des comités communaux de présélection mis en place ; mutualisation de certaines ressources humaines et matérielles ;

³ Amélioration de la Sécurité Sanitaire des Aliments – coopération déléguée de l'EU mise en œuvre par la CTB

⁴ Amélioration de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle dans l'Atacora – financement FBSA

- réalisation conjointe d'une étude sur la commercialisation des produits maraîchers.
 - Avec PASS & AMSANA (et GIZ) : Mutualisation des ressources en appui aux communes pour l'élaboration de leurs PDC.
- Une collaboration avec le Programme Trade for Développment Center est également en train de se mettre en place dans le cadre de l'accompagnement des entrepreneurs en gestion financière (et peut-être à l'avenir en matière de marketing et commercialisation).
- Des synergies ont aussi été progressivement développées **avec d'autres acteurs belges** :
 - VECO-WA : sur le plaidoyer portant sur la commercialisation du riz local dans le cadre des marchés institutionnels.
 - Iles de Paix, Protos, Louvain Coopération : sur le cofinancement de foire agricole régionale de l'Atacora et de la Donga.
 - Acropolis : sur l'analyse de l'impact des financements MIC accordés aux promoteurs
- **Par rapport aux autres principaux PTF, des collaborations opérationnelles ont également vu le jour**, comme par exemple :
 - Avec GIZ : pour l'élaboration/actualisation des Plans régionaux de développement des filières, l'appui aux communes pour leurs PDC, le cofinancement de foires agricoles,
 - Avec AFD : pour l'institutionnalisation des outils Conseils à l'Exploitation Familiale et Conseil de Gestion des OP
 - Avec SNV : pour l'organisation du salon Agri-finances
- Trois notes de capitalisation ont été réalisées. Une sur la vente groupée d'anacarde, une sur la certification biologique des noix d'anacarde et une sur le système d'information sur le marché. Les notes ont été partagées et dispatchés aux partenaires.



BENEFICES OBSERVES POUR LES DIFFERENTS GROUPES DE BENEFICIAIRES

Les principaux bénéfices comme aperçus par les partenaires et bénéficiaires⁵ se résument ainsi :

Au niveau des entrepreneurs agricoles

- Un renforcement des liens d'affaires et une augmentation des chiffres d'affaires des promoteurs ;
- Une amélioration de la qualité (dont l'hygiène) et de visibilité du produit ;
- Une amélioration de l'emploi des jeunes et des femmes en nombre et en conditions de travail.
- Une amélioration des capacités techniques de production/transformation de qualité ;
Une amélioration dans la gestion des entreprises



Coopérative des femmes de fabrication de jus à base des pommes de cajou

Au niveau des organisations professionnelles agricoles

- Une amélioration des connaissances en textes et loi sur la structuration des organisations et la vie associative ;
- Une meilleure représentativité, crédibilité et structuration des organisations ;
- Une meilleure communication avec la base et avec les structures nationales ;
- Une meilleure offre de service pour leurs membres et amélioration des connaissances en organisation/suivi des services de vente /achat groupé /Conseil d'exploitation familiales/ Conseil de gestion / Certification des produits.
- Un renforcement des partenariats et liens d'affaires



Organisation de la vente groupée de noix d'anacarde

* vidéo 3 | Témoignage de l'Union Régionale des maraîchers



* vidéo 3 | Témoignage d'une transformatrice des noix et pommes de cajou



⁵ Extrait du document « Auto-évaluation du PROFI-VO sur l'appui aux partenaires ; changement perçues et produits contributifs » ; PROFI-VO Avril 2017

Au niveau des communes :

- Une meilleure prise en compte et mise en œuvre des activités (économiques) agricoles dans les PDC à travers des analyses participatives et outils (cartographie) d'aide à la prise de décision;
- Une bonne maîtrise des procédures et processus du FADEC Affecté Agriculture ;
- Une amélioration du niveau de recouvrement des ressources propres et de création d'emploi.
- Amélioration des capacités de mise en œuvre des procédures administratives et financières/ marché public) ;
- Amélioration des capacités de suivi et de gestion des investissements.



Bas-fonds aménagé pour le maraîchage

Encadré 1: Témoignage de la commune de Kerou sur la gestion des contrats des IC

Le Chef Service Affaires Economiques et Marchandes de la Commune de Kérou sur la gestion des contrats IC illustre la plus-value de cet appui : « Le processus de mise en valeur des infrastructures réalisées sous financement des projets de la CTB (PAMRAD, FAFA et FAIA) a été une expérience enrichissante pour nous. Auparavant, après les réceptions provisoires, les ouvrages réalisés ne font plus objet de suivi. Pour les populations, ce qui est à la Commune appartient à tout le monde. Les infrastructures étaient utilisées à différentes fins, mais personne n'était prêt à payer pour le service encore moins à entretenir l'ouvrage. A partir des séances de sensibilisation tenues avec les bénéficiaires directs des infrastructures réalisées, les rôles et les responsabilités ont été clarifiés. Les bénéficiaires ont compris les avantages d'une contractualisation avec le maître d'ouvrage. Cette expérience nous a édifié et le conseil communal a introduit une requête auprès du Coordonnateur du Projet de Services Décentralisés Conduits par les Communautés (PSDCC) pour la mise en valeur des équipements marchands réalisés sous financement PSDCC suivant le modèle développé par PROFI. Nous avons reçu un avis favorable du coordonnateur qui a apprécié l'initiative. Aujourd'hui la majorité des équipements marchands réalisés par la Commune dispose de contrat de gestion. On retient de cette expérience que des concertations avant et après la réalisation des IC sont nécessaires pour garantir l'appropriation et l'adhésion des bénéficiaires directs aux exigences d'une contractualisation pour la gestion et l'entretien des ouvrages. »

